

renseignements concrets disponibles sur les développements économiques au Canada et de fournir aux gouvernements et au commerce une base sur laquelle formuler une politique économique avant que les événements prévus ne se produisent. En conséquence, un bon nombre de découvertes de la Branche ont été mises à la disposition du public dans les rapports suivants: *Dépenses d'immobilisations, de réparation et d'entretien, des entreprises commerciales au Canada, prévisions de 1946; placements dans l'industrie canadienne, prévisions de 1947;** *Production au Canada de matières premières et de matériaux de construction, perspectives de 1947; Réadaptation, modification et expansion; Progrès et plans de transformation des principales industries au Canada, de 1945 à 1947; Répartition et effets de l'expansion de l'industrie en temps de guerre au Canada, de 1939 à 1944; Main-d'œuvre et matériaux requis pour la construction de logements au Canada: Les recherches et l'activité scientifiques, dépenses fédérales du Canada engagées à ce chef de 1938 à 1946.*

Branche des travaux publics.—Cette branche est chargée de l'exécution du programme des placements d'Etat du gouvernement fédéral (voir p. 1153). Dans la poursuite du programme à court terme du gouvernement fédéral, consistant à limiter la construction publique aux projets essentiels, la Branche des travaux publics examine avec soin tous les projets de construction qui doivent figurer aux crédits ordinaires de l'Etat pour les années 1946-1947 et 1947-1948 relativement à leur état d'urgence et à la main-d'œuvre et aux matériaux rares qu'ils nécessiteront. Après consultation avec les ministères concernés, la Branche des travaux publics fait rapport au Comité du Cabinet sur la Reconstruction quant aux projets qui devront être inscrits aux crédits et elle indique quelles sont les entreprises qui, à son avis, sont de nature à nuire au programme de placement des établissements privés et des particuliers (y compris la construction de logements et la construction industrielle et commerciale). La branche signale aussi les travaux qui peuvent compromettre certains projets de construction d'une priorité élevée du gouvernement fédéral (y compris la construction de logements et d'hôpitaux). La Branche des travaux publics administre également le crédit 606 (voir p. 1153) afin de rendre aussi élastique que possible l'administration du programme des placements d'Etat à court terme. Après examen, des fonds sont approuvés pour l'étude et le développement d'entreprises, y compris le développement d'énergie dans les Territoires du Nord-Ouest, des enquêtes et levers pour l'aménagement de rivières dans les provinces des Prairies, et la construction de quais et l'acquisition de sites en Nouvelle-Ecosse et en Ontario.

Comme partie du programme des placements à long terme du gouvernement fédéral, la Branche des travaux publics voit à grouper et à différer pour le moment des projets publics dont les tracés sont terminés mais qui peuvent être remis à plus tard. Les ministères chargés de ces projets soumettent les renseignements complets, ainsi que les plans et les spécifications détaillés quant aux matériaux, à la main-d'œuvre et autres besoins. Après étude par la Branche des travaux publics et approbation par le Comité du Cabinet sur la Reconstruction, les projets sont inscrits sur la liste officielle des entreprises différées.

Branche de la mise en valeur des ressources.—Cette branche est chargée d'aider la Branche des travaux publics dans l'étude des entreprises publiques qui ont trait à la mise en valeur des ressources naturelles. Elle aide également à dresser des programmes pour le développement de régions minières, particulièrement par l'installation de meilleures facilités de transport par air. En raison du rapport

* Voir pp. 1110-1114.